

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE L'AFR

Séance du 20 mars 2024

L'an 2024 et le 20 mars à 19:30, le Conseil d'Administration de l'AFR d'Echilleuses, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle annexe de l'école d'Echilleuses sous la présidence de LEOTARD Alexandre, Président.

Présents : M. LEOTARD Alexandre, Prédésident, M. VASSORD Cédric, M. CHESNOY Philippe, M. HYAIS Bruno, M. BRIGAULT Michel, M. GUYON Gauthier

Absent excusé : M. DUPRE Thierry

A été nommé secrétaire : M. GUYON Gauthier

Les membres n'ayant fait aucun commentaire, le compte-rendu du 20 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2023

Les Membres du Conseil d'Administration acceptent le compte de gestion 2023 dressé par le Comptable du Service Général de Comptabilité de Pithiviers qui est identique au compte administratif 2023.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur le Président s'étant retiré, M. HYAIS Bruno, chargé de la présentation des documents budgétaires, présente aux membres de l'AFR le Compte Administratif 2023 qui fait ressortir un déficit de 642.81 € en section de fonctionnement.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Les membres de l'AFR affectent l'excédent de 18 960.42 € de l'exercice 2023 au compte 002 (excédent reporté) du budget unique 2024 à la section de fonctionnement.

BUDGET UNIQUE 2024

Les membres de l'Association Foncière de Remembrement examinent et approuvent le budget unique de 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 18 960.42 € en section de fonctionnement.

DEVIS BROYAGE

Monsieur le Président présente au conseil le devis de l'entreprise BL-ENVIRONNEMENT d'un montant de 2 570.00 € HT concernant le broyage du chemin de Rogny, de Villiers et chemin rural n°23.

Il indique que ces travaux seront réalisés par la commune. Un devis a été demandé concernant l'élagage des chemins.

FACTURATION 2024

Monsieur le Président indique qu'il a rencontré Mme RENO, conseillère aux décideurs locaux concernant la possibilité d'une reprise de facturation sur les parcelles qui ont été exclues du remembrement intercommunal. Nous sommes en attente d'un retour de sa part.

TRAVAUX PUISARD

Les réparations concernant le puisard vont être effectuées par M. DUPRÉ. Il est précisé que lorsqu'un équipement de l'AFR est endommagé il faut immédiatement prévenir l'AFR puis réparer avant les grosses pluies d'hiver.